

LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Introduction

Kartese-formation s'inscrit pleinement dans le cadre légal et réglementaire et favorise l'accès de ses formations aux personnes en situation de handicap.

Doté d'un référent handicap au sein de notre organisation, nous mettons tout en œuvre pour vous permettre de mener à bien votre parcours et atteindre vos objectifs.

Notre démarche est basée sur la non-discrimination, l'égalité des chances et l'accessibilité, quels que soient les freins identifiés.

Le dialogue, l'écoute et la recherche de solutions de compensation sont les fondements de notre intervention.

Nous nous engageons à :

- Vous écouter dans vos difficultés, vos besoins, vos attentes et vos objectifs
- Construire avec vous un parcours de formation individualisé et sécurisé
- Solliciter les acteurs institutionnels dans le domaine du handicap et vous accompagner dans les démarches
- Mettre en œuvre les mesures adaptées pour compenser vos difficultés
- S'assurer tout au long du cursus de formation que les solutions apportées sont en adéquation avec vos besoins

Kartese-formation sensibilise l'ensemble de ses formateurs et son équipe pédagogique à la notion de handicap avec pour principal objectif de faire de votre formation une réussite.

Vous trouverez ci-après les différentes informations utiles à conserver et à utiliser sans modération.

La notion de handicap

Ce que dit la loi :

Loi du 11 février 2005 : pour l'égalité des droits, la citoyenneté et la participation des personnes en situation de handicap.

La situation de handicap est « l'altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Elle pose les deux principes fondamentaux suivants :

- **Le principe de non-discrimination** : « l'accès de TOUT, à TOUS »
- **Le principe du droit à la compensation** : prise en compte des difficultés avec possibilité de mobiliser les moyens et aides pour y répondre

Décret du 09 janvier 2006

Il précise les dispositions en matière de formation professionnelle pour les personnes en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Il reprend les principes de non-discrimination et d'accessibilité à appliquer dans le cadre de la Formation

Les organismes ont l'obligation de tenir compte des contraintes particulières des personnes handicapées en adaptant leur accueil et les formations dispensées.

Décret du 17 mai 2006

Ce décret est relatif à l'accessibilité généralisée des personnes en situation de handicap.

Il renforce les mesures afin de permettre à toutes les personnes quel que soit leur handicap d'accéder aux infrastructures, de participer à la vie sociale et d'effectuer l'ensemble des actions de la vie quotidienne.

Loi du 05 septembre 2018 : pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Elle prévoit, entre autres :

- La mise en place d'un Référent Handicap (RH) au sein des organismes de formation
- Le renforcement des exigences en matière d'accessibilité pour l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (ERP)

Le Référent Handicap chez Kartese-formation

Qui est-il ?

Le Référent Handicap est Adnane ELHASSOUNI. C'est votre interlocuteur privilégié dès lors que vous êtes en situation de handicap.

Comment joindre le référent handicap ?

Il est joignable par téléphone ou par mail, du lundi au vendredi de 9h à 18h.



+33 977197195



Administration@kartese-formation.fr



Kartese-formation – [59 RUE DE PONTIEU 75008 PARIS](#)

Quel est son rôle ?

Le référent handicap est la personne ressources à qui vous adresser.

Il est présent pour vous écouter et favoriser votre plein accès à la formation. Il repère et évalue des difficultés auxquelles vous pouvez être confronté et recherche les mesures à mettre en place pour les compenser.

Vous pouvez le solliciter vous-même ou peut être contacté par un tiers susceptible de vous accompagner dans cette démarche.

Le référent handicap mobilise l'ensemble des partenaires de droit commun (MDPH, AGEFIPH, FIPHFP...) et les associations susceptibles d'apporter leur contribution à la compensation de votre handicap.

Il reste à votre écoute tout au long du processus de formation et ajuste les mesures mises en place en fonction de l'évolution de vos besoins.

Quels moyens peuvent être mis en place ?

Les solutions mises en place peuvent être de différentes natures :

- Des aménagements techniques : logiciels, équipements adaptés...
- Des aménagements organisationnels : horaires aménagés, tiers temps...
- Un accompagnement humain : traducteur en Langue des Signes

- Des ménagements pédagogiques : adaptation des supports et/ou des modalités pédagogiques
-

1. Présentation de Kartese-formation

Kartese-formation est un organisme de formation spécialisé dans les formations à distance sur mesure. Nous proposons des formations accessibles et adaptées à tous, en particulier aux personnes en situation de handicap. Nos programmes couvrent un large éventail de domaines, et nous mettons un point d'honneur à assurer une inclusion et une égalité des chances pour tous nos apprenants.

2. Nos Engagements envers les Personnes en Situation de Handicap

Nous nous engageons à :

- Favoriser l'accès à toutes nos formations pour les personnes en situation de handicap.
- Adapter les contenus pédagogiques et les supports de formation en fonction des besoins spécifiques.
- Aménager les modalités d'évaluation pour garantir l'équité et l'égalité des chances.
- Offrir un accompagnement personnalisé tout au long du parcours de formation.

3. Procédure d'Accueil et d'Accompagnement

1. **Prise de contact** : Lors de votre inscription, signalez votre situation de handicap et vos besoins spécifiques.
2. **Évaluation des besoins** : Un entretien avec notre référent handicap permettra de comprendre vos besoins (supports pédagogiques, aides techniques, etc.).
3. **Mise en place des aménagements** : Nous organiserons les ajustements nécessaires, que ce soit au niveau des supports pédagogiques, des outils techniques, ou des modalités d'examen.

4. Accessibilité des Formations à Distance

Nos formations à distance sont conçues pour être accessibles à tous :

- **Supports numériques adaptés** : Nos supports de cours sont disponibles en plusieurs formats (audio, vidéo, texte) pour répondre aux différents types de handicap.
- **Outils et plateformes accessibles** : Nous utilisons des plateformes conformes aux normes d'accessibilité numérique.
- **Aménagement des rythmes d'apprentissage** : Vous avez la possibilité de suivre la formation à votre propre rythme, avec des sessions adaptées à votre emploi du temps.

5. Modalités d'Évaluation Aménagées

Si nécessaire, nous pouvons aménager les modalités d'évaluation afin de vous offrir les meilleures conditions pour réussir :

- **Temps supplémentaire** pour les examens.
- **Supports adaptés** pour les tests et évaluations.
- **Assistance humaine** si besoin (lecteurs, secrétaires).

6. Services et Aides Disponibles

En fonction de vos besoins, différents dispositifs peuvent être mis en place :

- **Aides techniques** : Outils technologiques (synthèse vocale, logiciels spécialisés) pour faciliter l'accès aux contenus.

- **Assistance humaine** : Tuteurs, assistants pour vous accompagner dans la réalisation des activités de formation.
- **Aides financières** : En collaboration avec les organismes partenaires, nous pouvons vous orienter vers des dispositifs d'aide pour financer votre formation et votre matériel.

7. Droit à la Confidentialité

Toutes les informations que vous partagez concernant votre handicap sont strictement confidentielles. Elles sont uniquement utilisées pour adapter votre formation et ne seront jamais divulguées sans votre accord.

8. Comment Formuler vos Besoins ?

Si vous rencontrez une difficulté ou avez des besoins spécifiques pendant la formation, vous pouvez :

- Contacter notre **réfèrent handicap** à tout moment.
- Exprimer vos besoins supplémentaires ou changements lors des entretiens de suivi.
- Demander un aménagement supplémentaire si nécessaire.

9. Nos Partenaires

Nous travaillons en étroite collaboration avec plusieurs partenaires pour vous offrir les meilleures conditions d'apprentissage :

- **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
 - **AGEFIPH** (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)
 - **Cap Emploi** (Service spécialisé dans l'accompagnement professionnel des personnes en situation de handicap)
-

Conclusion

Chez **Kartese-formation**, nous mettons tout en œuvre pour assurer un environnement d'apprentissage inclusif, accueillant et adapté aux besoins de chacun. Nous sommes convaincus que chaque personne mérite les mêmes chances de réussir et de s'épanouir à travers la formation.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour vous accompagner tout au long de votre parcours.

**PROJET PEDAGOGIQUE PERSONNALISE
PPP**

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Formation choisie :

Nombre d'heures :

Nom du formateur :

Notification MDPH : OUI

NON Besoins identifiés :

Organismes sollicités :

Moyens mis en place :

Commentaires :

Avis de l'apprenant :

Date et signature de l'apprenant :

Date et signature du Référent Handicap :

Date et signature du formateur